oeth ASSOCIATION
OBJECTIF EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
Forts de nos différences

FICHE PRATIQUE N°4

# TRAVAILLER EN CONCERTATION AVEC LE MEDECIN DU TRAVAIL

Le médecin du travail est le pilier du maintien dans l'emploi. Des relations étroites avec le médecin du travail faciliteront le suivi de la santé des salariés, et une intervention adaptée et réactive à chaque problématique de maintien.

## COMMENT TRAVAILLER EN CONCERTATION AVEC LE MÉDECIN DU TRAVAIL ?

Afin de construire un partenariat fructueux :

Exposer à votre médecin du travail vos engagements, vos intentions.

Expliquer vos spécificités telles que :

- la pénibilité des métiers
- un rythme de travail particulier (pour le temps partiel thérapeutique)
- les aides d'OETH et non l'Agefiph

Définir ensemble des points réguliers de travail, des règles de secret partagé en respectant le secret médical

Réaliser et suivre le tableau de suivi des indicateurs santé (pour tout le personnel, en situation de handicap ou non) et faites-lui part régulièrement de votre analyse

Solliciter le médecin du travail à chaque problématique signalée, à chaque alerte, afin qu'il clarifie les compétences restantes du salarié

Anticiper et réagir au moindre petit souci afin qu'il :

- partage avec vous le principe de l'écoute des maux
- vous aide à faire le relais entre vos problématiques de maintien individuel et de prévention collective.

Vous pouvez correspondre avec lui par mail ou par téléphone

## QUI EST CONCERNÉ ?

- Direction
- Service RH
- Référent handicap
- Responsable du suivi de la santé
- Cellule du maintien dans l'emploi
- CSE
- Salarié

Une question ? Un conseil ? L'association OETH vous accompagne dans vos démarches de recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, ainsi que dans la mise en place et le déploiement de vos politiques handicap.

Contactez votre conseiller OETH au 01.40.60.58.58